



Toxicomanie et maternité : suivi de l'enfant après l'accouchement

🕒 paru le 06/05/2020 • adapté au contexte belge francophone

Un guide-patient est un outil réalisé pour vous aider à faire des choix pour votre santé. Il vous propose des informations basées sur la recherche scientifique. Il vous explique ce que vous pouvez faire pour améliorer votre santé ou ce que les professionnels peuvent vous proposer lors d'une consultation. Bonne lecture !

De quoi s'agit-il ?

Ce guide-patient parle du suivi d'un enfant dont la maman a eu une consommation excessive et compulsive (toxicomanie) d'[alcool](#), de drogues et/ou de [médicaments](#) pendant la grossesse et qui se poursuit après l'accouchement.

Cette toxicomanie peut avoir des effets nocifs graves, tant pour la mère que pour l'enfant, à court et à long terme.

Comment le reconnaître ?

On peut suspecter une toxicomanie si :

- L'aspect et/ou le comportement de la mère indique une dépendance ou une [intoxication](#) ;
- Les soins prénatals sont commencés plus tard que d'habitude ;
- La mère ne se présente pas aux consultations prénatales et/ou aux contrôles fixés auprès de l'ONE ;
- La mère est testée positive à [l'hépatite B](#), [l'hépatite C](#) ou le [VIH](#) ;
- Les parents n'ont plus la garde des enfants déjà nés.

Une consommation abusive de substances par la mère peut entraîner les problèmes suivants :

- Mauvaise santé physique ;
- Mauvaise alimentation ;
- Abandon de la contraception ;
- Infections ;
- [Dépression](#) ;
- Problèmes financiers ;
- Perte d'emploi ;
- Limitation du réseau social ;
- Participation à une relation violente et dysfonctionnelle ou à des activités illégales ;
- Négligence et autres mauvais traitements.

L'exposition de l'enfant, pendant la grossesse, à l'alcool ou aux drogues illégales peut être associée à

- Des [troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale](#) ;
- Un retard de croissance du crâne ;
- Des symptômes de sevrage après l'accouchement (des problèmes respiratoires par exemple) ou plus tard (pendant 3 à 6 mois) ;
- Éventuellement un risque plus élevé de mort subite du nourrisson ;
- Des [pleurs intenses anormaux chez le bébé](#) ;

- Des problèmes psychiatriques ;
- Des difficultés scolaires ;
- Un trouble du développement de la parole ;
- Des problèmes sociaux.

On pense que grandir dans une famille où certaines personnes consomment de l'alcool ou d'autres substances de manière excessive est encore plus nuisible au [développement émotionnel d'un enfant](#) que le fait d'exposer un enfant à ces mêmes produits pendant la grossesse.

Certaines mères sont capables de masquer leurs consommations abusives pendant la grossesse, d'autres parviennent à réduire temporairement leurs consommations ou même à l'arrêter complètement.

Que peut faire votre médecin ?

Le médecin doit tenir compte des problèmes éventuels de la mère et de l'enfant.

L'enfant d'une mère dépendante de substances doit faire l'objet d'un examen approfondi et d'un suivi attentif, de préférence par une équipe composée d'au moins un généraliste, un prestataire de soins de l'ONE et un(e) assistant(e) social(e). Ces consultations sont l'occasion d'analyser l'interaction entre l'enfant et le soignant et dans quelle mesure on tient compte des besoins de l'enfant.

La situation familiale est surveillée attentivement (travail, hébergement, violence, punition, garderie, relations), de manière directe mais bienveillante.

Si nécessaire, le médecin communique ses résultats aux autorités compétentes en matière de protection de l'enfance. À partir de là, un réseau de soins peut se mettre en place avec, par exemple, l'école, les services sociaux, les établissements de soins et les médecins.

En savoir plus ?

- [Infor-Drogues – Une autre écoute](#)
- [Alcool, Ecstasy, Speed, Internet, Cannabis, Cocaïne, Somnifères ou tranquillisants, Jeux d'argent, le point sur votre consommation – Stop ou encore ?](#)

Vous cherchez une aide plus spécialisée ?

- [Aide alcool – Le Pélican & Le centre ALFA](#)
- [AA – Alcooliques anonymes](#)
- [Infor-Drogues – Une autre écoute](#)
- [ONE – Office de la Naissance et de l'Enfance](#)
- [Centre PMS – Fédération Wallonie-Bruxelles](#)
- [Centres de planning familial agréés en Wallonie et à Bruxelles – LoveAttitude](#)

Source

[Guide de pratique clinique étranger 'Surveillance de l'enfant dont la mère est toxicomane' \(2008\), mis à jour le 11.05.2016 et adapté au contexte belge le 15.03.2020 – ebpracticenet](#)